

SÉANCE DU  
**29 JUIN 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat de  
fonctionnement de  
l'exercice 2021 – Budget  
principal de la Ville –  
Correctif O<sup>2</sup>**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSÉ

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC\*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE\*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

\*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

\*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame AGUINET  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT  
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Etait absente :**

Madame LESUEUR

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SAUDO

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  
2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – Correctif O<sup>2</sup>

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2021 du budget principal de la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	67 708 363,03 €	74 992 928,67 €
	INVESTISSEMENT	26 077 131,62 €	16 857 734,89 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		10 616 295,48 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	6 240 469,07 €	
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	100 025 963,72 €	102 466 959,04 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	4 514 269,27 €	4 647 444,78 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	4 514 269,27 €	4 647 444,78 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	67 708 363,03 €	85 609 224,15 €
	INVESTISSEMENT	36 831 869,96 €	21 505 179,67 €
	TOTAL CUMULE	104 540 232,99 €	107 114 403,82 €

**Soit un résultat global 2021, reste à réaliser inclus de + 2 574 170,83 €**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'affecter :

- L'excédent de la Section de Fonctionnement soit 17 900 861,12 € au financement du déficit de la Section d'Investissement reports inclus pour 15 326 690,29 € et le solde au financement de la Section de Fonctionnement pour 2 574 170,83 €.

La reprise de résultat et ces affectations seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AFFECTE l'excédent de la Section de Fonctionnement 17 900 861,12 € au financement du déficit de la Section d'Investissement reports inclus pour 15 326 690,29 € et le solde au financement de la Section de Fonctionnement pour 2 574 170,83 €.

La reprise de résultat et ces affectations seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

REC 70  
04.07.22

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*